

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE

Cette charte affirme les principes éthiques et professionnels qui guident nos pratiques auprès des enfants et adolescents accompagnés par la Fondation. Elle engage l'ensemble des professionnels à adopter une posture de bientraitance, respectueuse des droits, des besoins et des singularités de chaque enfant.

01

RESPECT INCONDITIONNEL DE LA PERSONNE

Chaque enfant est accueilli avec son histoire de vie, ses émotions et ses particularités. Cette prise en compte globale de l'enfant permettra de l'accompagner au mieux durant son parcours au sein de l'établissement.

02

QUALITÉ DE LA RELATION ÉDUCATIVE

Chaque acteur doit permettre à l'enfant de tisser des liens de confiance avec les personnes de son choix.

03

ÉCOUTE ACTIVE ET PAROLE VALORISÉE

La parole de chaque enfant doit être écoutée avec attention et sans jugement. L'adulte s'engage à créer un espace sécurisant où l'enfant peut s'exprimer librement.

04

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DE L'INTIMITÉ

Les informations personnelles concernant l'enfant sont traitées avec la plus grande discrétion. L'intimité physique, psychique et émotionnelle de chaque enfant est protégée et respectée.

05

PARTICIPATION ACTIVE DE L'ENFANT À SON ACCOMPAGNEMENT

Impliqué dans les décisions qui le concerne, l'avis et les choix de chaque enfant sont pris en compte. Lorsque la situation le permet, la famille et/ou les représentants légaux sont associés au projet de l'enfant.

06

PRISE EN COMPTE DES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

Tous les acteurs veillent à ce que les besoins physiques, affectifs, éducatifs, sociaux et psychologiques des enfants soient identifiés, respectés et satisfaits dans les meilleures conditions possibles.

07

SOUTIEN À L'AUTONOMIE ET CONFIANCE EN SOI

Par une posture valorisante et bienveillante, chaque acteur favorise le développement des compétences de l'enfant et son épanouissement personnel.

08

PRÉVENTION DE TOUTE FORME DE VIOLENCE ET MALTRAITANCE

Chaque acteur s'engage à prévenir, repérer et signaler toute forme de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique, verbale, institutionnelle ou sexuelle, qu'elle vienne d'un adulte ou d'un autre enfant.

09

COHÉRENCE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE ET DU PARTENARIAT

Chaque acteur s'engage à travailler dans un esprit d'écoute mutuelle, de respect des rôles de chacun et de recherche permanente de cohérence dans l'accompagnement de l'enfant.

10

SOUTIEN À LA RÉFLEXION ÉTHIQUE

Chaque acteur s'engage à entretenir et développer ses compétences par la formation, la supervision, l'analyse des pratiques afin de garantir un questionnement éthique continu.